



Vous êtes d'origine africaine
et vous envisagez de **créer une entreprise**

en Côte d'Ivoire

Guide pratique
pour **entreprendre**



Pmie

Programme Migrations et Initiatives Économiques



Sommaire

- 3 Créer une entreprise.
Une aventure passionnante
- 5 De l'idée à la mise en œuvre.
S'armer de patience
- 10 Un environnement favorable
- 14 Adresses utiles en Côte d'Ivoire
- 17 Adresses utiles en France
- 19 Les opportunités actuelles.
Des pistes pour entreprendre

Pourquoi ce guide ?

Ce guide a été réalisé avec le soutien du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS), dans le cadre du programme Migrations et Initiatives économiques (PMIE).

Face à une forte demande d'accompagnement en 2008 de promoteurs d'entreprises d'origine ivoirienne, ce programme a organisé une mission de membres du réseau GAME (Groupe d'appui à la micro-entreprise) auprès de son partenaire ivoirien, le cabinet Forscot. Ce guide présente des conseils issus de l'analyse des activités du GAME et des informations pratiques collectées lors de cette mission réalisée en février 2009.

Son objectif n'est pas d'être complet ni de fournir des recettes toutes faites. Il propose des pistes de réflexion, un cheminement méthodologique, des informations et contacts utiles pour guider tous futurs entrepreneurs et entrepreneurs de la diaspora en lien avec la Côte d'Ivoire. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte, ce guide a vocation à être actualisé régulièrement.

Créer une entreprise Une aventure passionnante

Créer une entreprise est une aventure passionnante, mais le processus est long et parfois sinueux. Pour ne pas s'égarer et céder au découragement, il est utile de procéder méthodiquement : se poser d'abord les bonnes questions, puis avancer par étapes.

Vous voulez créer une entreprise ? Ne vous précipitez pas, prenez le temps de répondre à ces questions essentielles :

Pourquoi voulez-vous créer une entreprise ?

Mettre en place une activité économique privée répond à des désirs multiples : constituer un complément de revenu, créer de l'emploi pour la famille, se réinstaller sur place, valoriser un patrimoine, transférer et développer un savoir-faire, être son propre patron, contribuer au développement de sa région ou de son pays, etc. Il est important d'être clair sur vos principales aspirations car il en découle des choix et des modes de gestion différents. Être conscient de vos motivations servira à monter un projet cohérent avec vos objectifs et à convaincre autour de vous.

Etes-vous persévérant ?

Entre le moment où vous décidez de vous lancer dans la création d'une entreprise en Afrique et sa mise en œuvre effective, il peut s'écouler plusieurs mois, voire plusieurs années. Vous devrez mener de front de nombreuses démarches. Êtes-vous armé pour aller jusqu'au bout et prêt à faire le grand saut ?

Du point de vue de votre situation professionnelle, familiale et administrative, est-ce le bon moment de vous lancer ? Vous sentez-vous capable de vous organiser, d'affronter l'adversité, de surmonter les difficultés, de rebondir en cas d'échec ?

Quels sont vos moyens ?

Créer une entreprise coûte de l'argent ! Avant même de commencer, il vous faudra déboursier des frais d'étude préalable et des frais administratifs. Les financeurs n'appuieront votre projet que si vous disposez vous-même d'un apport personnel suffisant. Une garantie foncière ou immobilière est un atout, mais au stade de l'idée, ne pas disposer de ressources personnelles n'interdit pas de continuer les démarches, à condition toutefois d'envisager très tôt comment parvenir à financer son activité. Le dimensionnement de votre projet dépendra en grande partie des fonds que vous aurez mobilisés.



**Tout le monde
ne naît pas
entrepreneur...
mais peut le
devenir !**

Avez-vous le soutien de vos proches ?

Quelle sera, dans votre projet, la place de votre famille, ici et là-bas, avez-vous abordé avec elle les conséquences financières et pratiques ? Votre entourage joue un rôle indéniable dans votre projet, son soutien constituera pour vous un moteur ; à l'inverse, son désaccord sera un frein majeur. Dans tous les cas, il vous faudra expliquer de façon claire et diplomatique que tout entrepreneur débutant doit impérativement préserver ses ressources et que sa réussite repose sur des règles de gestion strictes.

Si vous souhaitez associer un membre de vos proches à votre entreprise, précisez bien ensemble quelle sera sa place et les modalités de son travail (poste, salaire) ; assurez-vous de ses compétences ou de sa réelle capacité à les acquérir et de sa bonne moralité.

**Qu'est ce qu'un chef d'entreprise ?
Un meneur, un patron, un directeur,
un responsable, un commandant
de bord.**

La fonction exige des qualités humaines (sens du contact, de la communication), des compétences techniques (en gestion d'entre et en rapport avec l'activité spécifique), de l'organisation.

C'est un métier exigeant où il faut concilier travail autonome et en interaction avec toutes les parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, prestataires, partenaires financiers et administratifs...).

Pour la bonne santé et la pérennité d'une entreprise, il sera aussi nécessaire d'être rigoureux et économe, et surtout de séparer très clairement le budget personnel (ou familial) de celui de l'entreprise. Restez intransigeant sur cette séparation par rapport à votre entourage.

Se former au métier de chef d'entreprise, acquérir des compétences et une qualification, notamment en comptabilité et en gestion, sont importants. Sachez que statistiquement, ce ne sont pas toujours les créateurs les plus diplômés qui réussissent le mieux !

De l'idée à la mise en œuvre S'armer de patience

Il s'agit de proposer un produit ou un service, de qualité et adapté à un besoin réel, exprimé par des clients accessibles, solvables et en nombre suffisant.

Étape 1. Concevoir un projet réalisable

La première étape consiste à trouver une idée : quelle activité choisir ? Toute idée est valable a priori. Mais votre projet doit correspondre à votre personnalité, vos compétences, vos qualités personnelles, votre situation familiale et vos contraintes personnelles (temps disponible, charges financières en cours, santé, etc.).

Quel sera votre rôle dans l'entreprise, ce type d'activité vous conviendra-t-il, quels genres de difficultés devrez-vous surmonter, quelle dimension donner à l'entreprise ? En même temps que répondre à ces questions, la réflexion sur les moyens financiers nécessaires aux besoins de votre future activité doit débiter à ce stade.

Pour affiner votre choix, rencontrez, ici et là-bas, des personnes qui connaissent le secteur d'activité concerné, testez vos idées parmi votre entourage, profitez de vos allers et retours au pays pour mieux appréhender sur place le type d'activité, les réalités économiques et les débouchés possibles. Renseignez-vous auprès de clubs d'entrepreneurs.

Le réseau GAME (cf. p. 18), notamment, peut vous mettre en relation avec des porteurs de projets ou



Nabil Zorkot - Profoto

Secteur de l'imprimerie

des entrepreneurs dans différents secteurs. Des associations peuvent réaliser pour vous un bilan, très utile, personnel et professionnel.

Si vous avez développé des relations professionnelles en France, la représentation locale d'une entreprise française peut être une piste à creuser.

Afin d'éclaircir vos idées, rédigez au fur et à mesure un dossier qui précise au mieux vos produits, votre marché, votre organisation et les moyens à acquérir.

Étape 2. L'étude de faisabilité en Côte d'Ivoire

Réalisée sur les lieux de votre future activité, l'étude de faisabilité est une étape indispensable qui vise à réunir et à valider toutes les informations nécessaires au fonctionnement de votre entreprise. Elle confirme ou modifie les choix de départ et évite parfois de se lancer dans des frais à perte. **Elle est votre premier investissement.**

Pour cette étude, trois semaines suffiront à peine pour collecter tous les renseignements. Prévoyez un budget spécifique sans sous-estimer vos frais de transports locaux, de communication et de séjour. Soyez méthodique : rassemblez avant de partir le maximum d'informations par Internet et auprès d'organismes spécialisés (voir pages 14 et 17), élaborer un calendrier de travail et prenez les rendez-vous à l'avance si possible. Les responsables d'institutions ou d'entreprises à qui vous présenterez votre projet vous apporteront des renseignements utiles. Ne dévoilez cependant pas trop largement vos atouts avant d'avoir débuté. Préservez votre projet. Ciblez bien vos contacts et cherchez avant tout à identifier vos futurs clients.

A votre retour, vous pourrez décrire avec certitude et arguments les moyens techniques et humains dont vous aurez besoin et vous présenterez à de potentiels partenaires financiers une projection théorique chiffrée* de la manière dont votre activité dégagera un bénéfice et se développera.

Pour réaliser cette étude et vous aider à monter votre plan d'affaires (ou *business plan*) il est conseillé, dans la mesure du possible, d'être accompagné par des organismes spécialisés (voir pages 14 et 18).

* Sachez que l'énergie électrique coûte relativement cher en Côte d'Ivoire.



Nabil Zorkot - Profoto

Mme N., conseillère financière.

Une étape fondamentale

Seule une étude de faisabilité soignée vous permettra d'identifier précisément :

- **votre marché et ses tendances :** ce que vous pourrez réellement vendre, à qui et à quel prix ;
- **les moyens techniques et organisationnels les mieux adaptés** aux réalités de l'environnement. Observez avec soin le niveau d'équipement et la qualité des services des fournisseurs, le besoin en maintenance du matériel et en gardiennage, le niveau de formation de la main-d'œuvre disponible... ;
- **le lieu d'implantation le plus pertinent** rapport à vos fournisseurs et à vos clients ;
- **les partenaires dont vous aurez besoin** (prestataires de services, gestionnaires et experts juridiques et techniques, prescripteurs...) : des personnes motivées, compétentes et de confiance ;
- **les conditions réglementaires** pour exercer votre activité et le statut juridique le plus approprié.

Étape 3. La recherche de financements

Les besoins financiers de votre activité découlent de votre **chiffrage des investissements nécessaires** (terrain, local, matériel). Mais entre le démarrage de l'activité et les premières rentrées d'argent, une période (qui peut être longue) s'écoulera où il faudra vivre sans entamer les fonds de l'entreprise : il faut donc prévoir un « **fonds de roulement initial** » qui couvrira les frais à engager pour les premières productions.

Plus de fonds propres = moins de prêts à rembourser

Vos fonds propres (ceux dont vous disposez personnellement) suffisent-ils pour lancer votre activité ? Dans la négative, avez-vous exploré toutes les pistes : la famille, les amis, la communauté ici et là bas, des contacts professionnels ? Connaissez-vous les *business angels* et les *capital risqueurs*, personnes physiques ou morales aptes à s'associer au capital de votre entreprise, en échange de contreparties financières ? L'implication de ces personnes dans l'entreprise les incitera à vous rapporter des affaires et des contacts...

Si cela s'avère nécessaire, différents types de financements externes existent aussi, selon votre secteur d'activité, la dimension de votre projet, votre situation personnelle ou professionnelle, en Afrique comme en France. Tous sont accessibles sur la base de conditions d'éligibilité et de procédures qui apparaissent souvent fastidieuses, complexes et incertaines et il est fréquent de n'obtenir aucune réponse après avoir déposé un dossier. Que cela ne remette pas d'emblée en cause la pertinence de votre projet et n'entame pas votre motivation. **Pour cette démarche, faites appel à un organisme compétent ou à une personne ressource** connaissant les guichets et les interlocuteurs auxquels introduire votre dossier avec plus de chances de succès.



Solarange Münzer

Secteur de l'énergie solaire

Où obtenir des prêts ?

Lorsque vos fonds propres ne suffisent pas, vous pouvez les compléter en vous adressant :

- **auprès des fonds publics et parapublics :** le gouvernement ivoirien ou les chambres consulaires accordent des prêts au démarrage d'une entreprise, dans le cadre d'activités ou de publics jugés prioritaires ;
 - **auprès des banques, avec le soutien de garanties :** les banques ivoiriennes accordent difficilement des prêts au démarrage et leurs conditions demandent réflexion. Un apport et des garanties personnelles parviennent évidemment à mieux convaincre ; quelques mois d'activités et de prise de connaissance avec le partenaire bancaire facilitent aussi l'accès à un prêt de « développement ». Des organismes de garanties peuvent vous cautionner, ici et là-bas ;
 - **auprès des institutions de microfinance,** qui accordent des prêts de montants faibles à taux élevés : elles sont des partenaires de proximité utiles hors de la capitale, à condition toutefois d'être certain du sérieux de la structure et des conditions proposées.
- Enfin, certaines subventions et exonérations sont possibles, mais il vaut mieux considérer cette piste comme une chance éventuelle qu'il ne faut pas attendre pour débiter.

Étape 4. Les démarches administratives et le statut juridique

Le choix du statut juridique de votre entreprise n'est pas anodin : de celui-ci dépend votre régime fiscal et vos responsabilités légales vis-à-vis de l'entreprise. Comparez les avantages et les inconvénients des différentes formes juridiques au regard de votre activité, de votre situation personnelle, de vos partenaires financiers.

Si vous envisagez d'avoir des associés (des membres de votre famille, un ami, un *business angel*...), renseignez-vous auprès de notaires, avocats ou autres conseillers juridiques, sur les différentes formes de partage et de prise de part de capital possibles, sur la valeur et la répartition des parts au démarrage et leurs possibilités d'évolution. En matière de capital, valorisez vos acquis (terrain, prototype de produits, etc.).

Secteur de la restauration



Solange Münzer



Solange Münzer

Secteur de la communication

Si votre activité implique l'utilisation de terrains ou d'équipements appartenant en commun à vos proches, il est conseillé de discuter très tôt des modalités de partage des biens et de répartition des revenus entre vous : une phase de négociation difficile peut considérablement ralentir, voire compromettre votre projet.

Ne sous-estimez pas les délais et le coût des démarches administratives, que ce soit pour la création officielle de la société, l'acquisition d'un local, le dédouanement du matériel*, ou l'obtention de l'ensemble des fonds, etc.

Anticipez toutes les démarches en vous renseignant dès l'étude de faisabilité sur les papiers nécessaires et en prenant très tôt contact avec les services compétents. Là encore, un guide qui connaît les personnes ressources au sein des administrations se révèlera précieux.

* Attention : envoyer du matériel depuis la France peut s'avérer très coûteux, en raison des frais de transport par containers et du dédouanement. Avant d'acquérir des équipements en Europe, ou de tenter d'en obtenir à frais réduits, renseignez-vous bien sur les tarifs et les offres locales de matériels auprès d'autres fournisseurs ou professionnels en activité.

Étape 5. Tester l'activité



Solange Münzer

Vente de matériel de sports



Solange Münzer

Entretien automobile



PMIE

Secteur du tourisme

Lorsque, après étude, le projet s'avère viable et que vous aurez réuni les premiers fonds, la mise en œuvre de votre activité pourra commencer.

Les premiers mois sont cruciaux : vous aurez inévitablement des problèmes techniques ou organisationnels non anticipés à surmonter. Pour autant, ne négligez surtout pas la gestion pendant cette période. Une erreur peut très rapidement fragiliser votre entreprise. Un suivi après la création, sous forme de rendez-vous réguliers avec un organisme compétent s'avère salutaire. Il est vivement conseillé d'inclure une ligne budgétaire pour cet appui comptable dans votre budget.

Mieux vaut envisager de démarrer modestement et évoluer progressivement. Cette attitude prudente minimise les risques, en moyenne relativement importants dans le contexte économique et socio-politique africain, tout en apprenant à maîtriser l'activité et l'environnement. Les premiers mois de comptabilité, s'ils sont satisfaisants, seront le meilleur moyen de convaincre un financeur et de parachever ainsi une recherche de fonds. Bien poser d'abord les bases n'empêche ni d'avoir de l'ambition pour se développer, ni une réflexion permanente sur la manière d'innover pour devancer la concurrence !



Un contexte favorable

L'économie ivoirienne

En 2008, la Côte-d'Ivoire comptait environ vingt millions d'habitants, avec un accroissement naturel de la population d'environ 3,3 %.

En septembre 2002, le pays est entré dans un conflit politico-militaire qui a consacré pendant longtemps la division du pays entre un Sud contrôlé par l'État et un Nord contrôlé par l'ex-rébellion. La crise a entraîné l'exode de près de 1,7 million de personnes, l'abandon des zones de conflit par l'administration publique, le départ d'un grand nombre d'entreprises privées et la destruction de nombreuses infrastructures économiques.

L'accord de Ouagadougou, le 4 mars 2007, entre les deux belligérants a amorcé une normalisation de la situation et créé un climat politique relativement apaisé, permettant une certaine avancée dans le rétablissement des institutions de la République et la réunification du pays.

Sur ces bases, on assiste en 2009 à la réhabilitation des infrastructures publiques et au retour progressif de la confiance du secteur privé. De ce fait, l'économie ivoirienne enregistre depuis 2007 une légère reprise.

Depuis 2004, le pays réalise un taux de croissance positif (+1,6 % en 2004, +1,8 % en 2005 et +1,2 % en 2006).

En 2008, le FMI a estimé le taux de croissance du PIB à 3,8 %. Les importations et les exportations par rapport au PIB ont connu une hausse significative depuis 2004, entraînant un accroissement de la balance commerciale de + 2 % chaque année.

Bien que la situation économique et politique demeure globalement fragile, on peut estimer que les nombreux financements prévus par la communauté internationale pour la période post-crise d'une part, et les potentialités du pays d'autre part, constituent autant d'opportunités prometteuses à saisir.

Dans ce contexte, où tout est à reconstruire ou à restaurer et au regard des perspectives de sortie de crise, les PME/PMI, dont le nombre est estimé à environ 13 000, ont leur place à prendre en s'investissant pleinement dans de nombreux secteurs. Elles amorcent un regain de développement.

Les priorités de l'Etat tournent autour des axes suivants : agriculture ; eau, santé et éducation ; réhabilitation des infrastructures ; mise en place de la zone franche de Grand Bassam à Abidjan.

Aujourd'hui pour sa reprise et son rayonnement, la Côte d'Ivoire à besoin de tous : la communauté internationale, les acteurs internes et sa diaspora.

En termes de juridiction des affaires, la Côte d'Ivoire est l'un des seize pays signataires du traité de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires). A ce titre, les démarches ont été simplifiées afin de faciliter l'investissement (tous les détails sur www.ohada.com). Le Code des investissements est à la fois ouvert, incitatif et transparent, les procédures sont simplifiées et les délais réduits. Signalons toutefois que tout investisseur en Côte d'Ivoire devra affronter une certaine lenteur administrative ; pour le règlement des litiges en droit des affaires, il faut compter en moyenne six à sept mois, voire un an en cas de complications.

Les formes juridiques d'entreprises

Les formes légales les plus fréquentes en Côte d'Ivoire sont au nombre de quatre :

- **L'entreprise individuelle.** Une personne seule, âgée d'au moins 21 ans, peut créer une société commerciale. Les formalités sont simples (immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, un numéro de compte contribuable) et permettent d'obtenir le forfait d'impôt sur le revenu. Cette forme n'est pas adaptée à la participation de capitaux extérieurs et les banques y sont parfois réticentes. Elle présente aussi différents inconvénients juridiques et sociaux à prendre en considération comme, entre autres, l'extension de la faillite aux biens personnels et familiaux, l'absence de couverture sociale normale et de protection en cas de chômage.
- **La société à responsabilité limitée (SARL)** est une société de capitaux, constituée par voie de souscription d'actions. La responsabilité de chaque associé est

Centre d'appels d'urgence



Nabil Zorkot - Profoto

limitée à son apport et ses droits sont représentés par des parts sociales. La SARL doit compter deux associés au minimum et le gérant est soumis au contrôle des associés. La SARL peut également être unipersonnelle, ce qui signifie que l'associé unique sera le gérant. Le capital minimal est de 1 000 000 de FCFA.

- **La société anonyme (SA)** est également une société de capitaux, dont le capital se constitue par voie de souscription d'actions. Elle se compose en principe d'au moins deux actionnaires et d'un capital minimal de 10 000 000 de FCFA. Mais une SA peut compter un actionnaire unique (société anonyme unipersonnelle). Dans ce cas, l'actionnaire peut faire appel à l'emprunt public.

- **Le Groupement d'initiative économique (GIE).** A la différence des régimes cités précédemment, le GIE forme un groupe de sociétés préexistantes, constitué par au minimum deux personnes physiques ou morales exerçant déjà une activité commerciale libérale. Ce statut, favorable aux regroupements, est formalisé par un contrat de société et ne requiert pas de capital.

Il existe également des formes juridiques spécifiques comme la SNC (société en nom collectif) et la SCS (société en commandite simple).



Réparation de matériel informatique

Solange Münzer

Les régimes d'imposition

Trois régimes d'imposition des bénéfices industriels et commerciaux existent en Côte d'Ivoire. Leurs conditions d'application dépendent du chiffre d'affaires annuel et du secteur d'activité.

- **L'impôt synthétique** est un impôt annuel dont le paiement libère le contribuable du paiement de la patente, de l'impôt sur les bénéfices commerciaux (BIC) et de la TVA. Le montant de l'impôt dû pour la période est établi forfaitairement par les services fiscaux à partir du chiffre d'affaires des années précédentes.

- **Le régime simplifié** est un régime intermédiaire entre l'impôt synthétique et celui du bénéfice réel normal. Le taux du BIC est de 27 %. Quel que soit son résultat fiscal (perte ou bénéfice), le contribuable est tenu de s'acquitter d'un impôt minimal forfaitaire correspondant à 2 % de son chiffre d'affaires toutes taxes comprises (TTC).

- **Le réel normal.** Le bénéfice taxable, différent du bénéfice comptable, est établi selon des règles spécifiques. Le taux appliqué est de 35 %. Le paiement de l'impôt par les particuliers à ce taux est libératoire de l'impôt général sur le revenu. Quel que soit son résultat fiscal (perte ou bénéfice), le contribuable est tenu de s'acquitter d'un impôt minimal forfaitaire correspondant à 0,5 % de son chiffre d'affaires TTC avec un minimum d'imposition de 2 millions et un maximum de 30 millions de FCFA.

A côté de ces trois régimes, la **taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans** est spécifique. Perçue par les communes, elle s'applique aux commerçants ambulants ou ayant des petits étals sur les marchés, etc.



Secteur du commerce international

La protection sociale obligatoire

Tout employé occupant un poste de salarié doit être immatriculé auprès de la caisse nationale de la prévoyance sociale (CNPS).

Tout entrepreneur qui emploie du personnel doit procéder à l'immatriculation de son entreprise auprès de la CNPS et l'informer de toute évolution. Il doit procéder à la déclaration des salariés dès leur embauche (fiche de déclaration à retirer auprès de la CNPS) et informer la CNPS de tout changement de situation dudit salarié. Les cotisations sont basées sur le montant des salaires bruts versés aux salariés, avec un plafond mensuel.

Formalités à accomplir et administrations concernées

● Pour créer une société en Côte d'Ivoire, vous devrez effectuer les formalités suivantes :

1. Déclaration notariée de souscription et de versement auprès d'un notaire.
2. Enregistrement des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement auprès de la direction de l'Enregistrement et du Timbre.
3. Dépôt des statuts au greffe du tribunal de première instance d'Abidjan et déclaration de régularité et de conformité.
4. Immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier auprès du greffe du tribunal de première instance d'Abidjan ou du greffe du tribunal du siège de la société.
5. Publication de l'avis de création au Journal officiel.
6. Légalisation de l'avis en mairie.
7. Déclaration fiscale d'existence auprès de la direction générale des impôts.
8. Immatriculation à la caisse nationale de prévoyance sociale.

Compter au minimum 90 000 FCFA de frais administratifs. Les spécificités liées à l'activité exercée vous seront indiquées par un conseiller.

● Pour effectuer vos démarches, vous pouvez :

- vous déplacer vous-même auprès des différentes administrations, ce qui peut prendre deux à trois semaines ;
- vous adresser au guichet unique, mis en place par le gouvernement ivoirien pour toutes les formalités administratives de création d'entreprise (une fois les pièces fournies, le délai administratif est d'une semaine) :

**Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)
Plateau. Immeuble CCIA 5e étage ; BP V 152, Abidjan
T. 20 21 40 70 (712-76-78) • Fax 20 21 40 71 • info@cepici.go.ci.
• cepici@aviso.ci**

- ou faire appel à des opérateurs privés tels que des cabinets juridiques ou d'études, qui se chargeront des démarches, contre rétribution.



Adresses utiles en Côte d'Ivoire

Organismes ressources

- **Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI).** Promotion de la professionnalisation de l'agriculture, de l'amélioration des revenus, défense et valorisation du métier d'agriculteur. Publie des études sur les filières.

.....
● Cocody, résidence Montbénon, bât. B, app. 13
T. 22 44 11 76 • anopaci@yahoo.fr
● www.anopaci.com

- **Association pour la promotion des exportateurs en Côte d'Ivoire (APEXCI).** Assure la promotion du développement des exportations à l'extérieur et fournit des conseils.

.....
● Plateau, Imm. CCIA 3^e étage, 01 BP 3485
Abidjan 01 • T. 20 31 57 00 ou 20 21 75 74
● Fax 20 21 75 76 • www.apexci.org
● marketing@apexci.org

- **Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)** – guichet unique. Promotion de l'investissement privé, stimulation et renforcement de toutes les activités économiques aptes à contribuer au développement de la Côte d'Ivoire.

.....
● Plateau, Imm. CCIA 5^e ét., BP V 152 Abidjan
T. 20 21 40 70-72 • Fax 20 21 40 71
● info@cepici.go.ci ou cepici@avisoci
● www.cepici.ci

- **Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).** Promotion et développement des métiers et des entreprises du secteur de l'artisanat : bâtiment, bois, textile, alimentation, métallurgie, mécanique, électronique, froid, artisanat d'art.

.....
● Imm. la Pyramide, 1^{er} étage, Plateau,
01 BP 8613 Abidjan 01
T. 22 41 47 38 • Fax 22 41 47 38

- **Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).** Accueil des créateurs, analyse de projets, orientation vers des financeurs potentiels, suivi jusqu'à la création. Formation des chefs d'entreprises.

.....
● Plateau, 6 avenue Joseph Anoma, face SBCI
01 BP 1399 Abidjan 01
T. 20 33 16 00 • Fax 20 32 39 42
cci@africaonline.co.ci • www.chamco-ci.org

- **Mission économique de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire.** Informations économiques et financières

.....
17 BP 151 Abidjan 17
T. 20 25 55 00 • abidjan@missioneco.org
● www.dgtpe.fr/se/cotedivoire

- **Cabinet Forscot.** Partenaire PME et membre du GAME. Accompagnement individualisé, conseil et transactions, formations à la création d'entreprise et suivi post-crétion. Expert en accompagnement de la diaspora.

.....
● Marcory face église Ste Thérèse
1^{er} étage Imm. Annexe face station Shell
21 BP 1710 Abidjan 21 • T. 21 26 36 34
forscot@gmail.com • www.cabinet-forscot-ci.com



Nabil Zorkot - Profoto

Sources de financement

Des aides au financement sont accessibles aujourd'hui aux créateurs d'entreprise en Côte d'Ivoire. Pour en bénéficier, il est préférable d'être introduit par un organisme compétent qui connaisse les critères de sélection des dossiers.

Fonds publics et parapublics

- **Le Fonds National de Solidarité pour la promotion d'emplois jeunes (FNS)**. Est destiné aux projets de jeunes ivoiriens, entre 21 et 40 ans. Pas de plafond, pas d'apport personnel requis, taux de 13,2 %, remboursable en 5 ans maximum.
 - T. 22 52 71 11
- **Le Fonds national Femme et développement (FNFD)**. Destiné aux femmes ivoiriennes, non salariées d'une entreprise et non fonctionnaires. Prêt maximal de 2 MFCFA pour les promotrices individuelles et 3 MFCFA pour les groupements ou personnes morales. Apport minimal de 5 % en nature ou en espèces. Crédit à 7 %, remboursable en 3 ans maximum dont un en différé.
 - Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales.

- **Le Fonds national d'épargne et de crédit (FNEC) de la chambre des métiers**. Destiné aux artisans inscrits à la chambre des métiers. Les migrants en mesure de présenter un certificat d'exercice en France ou qui investissent à distance avec un gérant inscrit sur place peuvent en bénéficier. Prêt maximal de 15 MFCFA, crédit à 12 %, durée selon le projet.
 - T. 22 41 47 38
- **Le Fonds de l'Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI)**. Accorde des microcrédits aux projets à vocation agricole.
 - T. 22 44 11 76

Quelques institutions de microfinance (IMF)

Il existe plusieurs institutions de microfinance en Côte d'Ivoire. Tout projet est éligible, à condition d'avoir un compte qui fonctionne depuis six mois au moins. Le montant du financement est fonction de l'épargne, le taux d'intérêt de 18 à 20 %, la durée du prêt dépend du projet.

- **La coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC)** est largement implantée.
 - T. 22 404 957 / 22 404 999 • Fax 22 404 990
- **Diaspora Finances (caisse d'épargne, de crédit, d'investissement)** s'intéresse particulièrement aux projets des migrants
 - T. 20 38 25 25 / 20 38 44 27
 - diaspora_finances@yahoo.fr

Les banques

Banque ivoirienne la plus sensibilisée aux problématiques des créateurs d'entreprise :

- La Banque régionale de solidarité (BRS) est accessible à tout projet, toute personne de moins de 50 ans, diplômée sans emploi. Prêt maximal de 5 MFCFA (10 MFCFA pour un projet en association d'au moins deux personnes). Taux d'intérêt de 12 % et durée en fonction du projet.

- Abidjan-Plateau, angle boulevard de la République avenue Joseph Anoma BP 312 Post' Entreprises – Abidjan.
T. 20 25 55 55 • Fax 20 21 07 68
• brs-ci@groupebrs.com

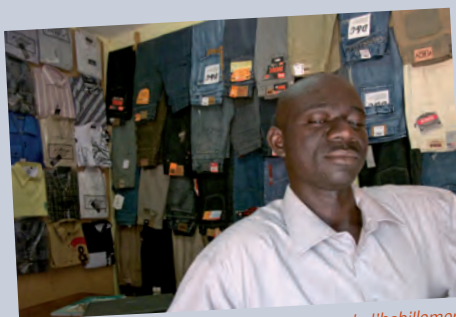
Les banques ivoiriennes ayant un guichet en France :

- La Banque atlantique de Côte d'Ivoire (BACI)

Avenue du Général de Gaulle Plateau 04
BP 1036 - Abidjan 04
• T. 20 31 59 50 • Fax 20 21 68 52

- La Société générale de banques de Côte d'Ivoire

• SGBCI, 5 et 7, avenue Joseph Anoma 01
BP 1355 Abidjan • drc.dir@sgbci.net
• ddl.dir@globeaccess.net • www.socgen.com
• T. 20 20 12 34 • Fax 20 20 14 82



Solange Munzer

Secteur de l'habillement

Les fonds de garanties

- le FEGECE (Fond d'entraide et de garantie des emprunts du conseil de l'entente). Accorde des garanties pour les projets dans divers domaines : agriculture, élevage, industrie, santé, éducation, tourisme, ou projets à impact social, avec une étude de faisabilité détaillée.

Angle avenue Verdier - rue Terrassière
BP 3734 Abidjan 01
• T. 20 33 28 35 • Fax 20 33 11 49

Les subventions de partenaires du développement

Ces fonds sont accessibles pour les projets portés par des collectifs : GIE, coopératives ou ONG.

- Le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France (SCAC), pour des projets dans les domaines de l'agriculture/élevage et de la transformation agroindustrielle. Subvention d'un montant maximal de 32 MFCFA.

- 17, rue Lecoeur, 17 BP 175 Abidjan 17
• T. 20 20 04 04

- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pour tout projet dans le domaine de l'environnement porté par des organisations communautaires, reconnues par les autorités de tutelle, disposant de coordonnées et d'adresses fixes en Côte d'Ivoire. Subvention d'un montant maximal de 35 MFCFA.

- T. 22 44 59 09 • Fax 22 48 53 82



Adresses utiles en France

Vous souhaitez vous informer sur le métier d'entrepreneur ?

- Centre national de ressources
Agence pour la Création d'Entreprise (APCE)
Librairie pour entreprendre
14, rue Delambre 75014 Paris • www.apce.com
- Vous trouverez des conseils, des guides, des informations, des formations, des parrains auprès des chambres de commerce et chambres des métiers et de l'artisanat de votre région.
- Renseignez-vous aussi auprès des structures avec qui vous seriez déjà en relation : Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Mission locale...

Vous avez besoin d'une formation ?

- Portail national de l'orientation et de la formation : www.orientation-formation.fr
- ou l'une des structures que vous connaissez près de chez vous : Maison de l'emploi, Pôle emploi, Apec, Cité des métiers, Fongecif pour les salariés, missions d'information sur la formation et l'emploi.



Fabrication de bâches industrielles

Les formations dispensées en France apportent connaissances techniques et méthodes de travail. Un stage court chez un professionnel en Afrique peut ensuite, avant de vous lancer, compléter de façon efficace les connaissances acquises ici, pour les adapter aux conditions particulières en Afrique.

Vous souhaitez savoir ce qu'il adient de vos droits acquis, si vous avez travaillé en France, en termes de retraite et de protection sociale ?

La Côte d'Ivoire a signé une convention de sécurité sociale avec la France. Renseignez-vous auprès de l'organisme spécialisé pour les migrants :

- Centre de Liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS)
11, rue de la Tour des Dames 75 009 Paris
T. 01 45 26 33 41 • www.cleiss.fr
- ou auprès de votre caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) en France (site www.ameli.fr) ou en téléphonant au 3646)

Vous voulez des renseignements sur un secteur économique en Côte d'Ivoire ?

- La Maison de l'Afrique
2, rue des Viarmes 75001 Paris
T. 01 55 65 35 51 • www.maisondelafrique.com
- Le Centre pour les investissements à l'ambassade de Côte d'Ivoire en France
24, boulevard Suchet 75016 Paris
T. 01 44 14 93 93
www.ambassadecotedivoire.fr/investissements.php
- Consultez également le site de « Investir en zone franc » : www.izf.net

Pour les questions douanières

Vous pouvez vous adresser aux cellules conseil aux entreprises des pôles d'action économique des services douaniers de votre lieu de résidence. Vous trouverez leurs coordonnées sur :

www.douane.gouv.fr (onglets : créateurs d'entreprises, la douane vous guide, les adresses utiles) ou en appelant au 0811 20 44 44.

Quelles aides obtenir en France ?

- Le réseau GAME (Groupe d'appui à la microentreprise) est spécialisé dans l'accompagnement de porteurs de projet d'entreprises originaires d'Afrique. Ses conseillers vous accompagneront dans votre cheminement, de l'identification du projet à la recherche de financement.

Ils vous apporteront écoute, conseils méthodologiques individuels pour le montage technique, juridique et financier de votre projet, aide à la formalisation, mise en relation avec de nombreux experts spécialisés en création d'entreprise en Afrique et d'autres porteurs

de projets ou des entrepreneurs. Certains membres du GAME proposent aussi des formations.

Le GAME est appuyé par le programme Migrations et Initiatives économiques, soutenu par le MIINDS (ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire), qui attribue des bourses pour des études de faisabilité et de finalisation réalisées en Afrique avec l'appui des membres du GAME.

La structure de conseil du GAME la plus proche de chez vous est accessible sur www.pseau.org/pmie ou en appelant au 01 53 34 91 28.



Solange Münzer

Studio d'enregistrement

- Dans le cadre d'une réinstallation en Côte d'Ivoire, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) propose, à partir du 1^{er} septembre 2009, un programme d'aide à la réinsertion dans ce pays.

Afin de soutenir la création d'activités économiques portées par des Ivoiriens de retour dans leur pays, l'OFII accorde, sous certaines conditions, des aides financières et techniques au démarrage de leur projet. Pour plus de renseignements : www.ofii.fr



Les opportunités actuelles Des pistes pour entreprendre

Les pages suivantes listent des activités considérées actuellement comme porteuses. Elles résultent d'une synthèse réalisée par Forscot à partir d'informations issues de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, du *Guide Book des affaires* (édité par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire - CEPICI) et de l'*Annuaire de l'Entrepreneur en Côte d'Ivoire* (édité par le BIT-GERME).

Domaine agricole et agroalimentaire

Cultures de rente : production de palmier à huile, d'hévéa, d'anacarde...

Cultures vivrières et maraîchères : aubergine, tomate, chou, laitue, piment, banane plantain, manioc, igname...

Sylviculture : exploitation de teck, framiré, cédréla, samba, fraké...

Horticulture : culture de fleurs

Production animale : ferme piscicole, avicole, porcine, bovine, aulacodicode, parc d'engraissement pour bovins et ovins...

Transformation de produits agricoles : décorticage de noix de cajou, unités de préparation de chocolat de couverture et en poudre, production de café soluble, de jus de fruit, d'huile de palme, d'amidon (à partir de déchets agricoles), de conditionnement d'eau de coco...

Transformation de produits d'élevage : production de cuir de poisson, de peau, de compost à partir de déchets organiques, unité d'abattage bovin, unité de réception du lait sous forme liquide...



Activités arboricoles (ci-dessus : papaye)

Solange Münzer



Production d'exportation

Solange Münzer



Maraîchage

Solange Münzer



Nabil Zorkot - Profoto

Contrôle qualité dans une unité de production de café

Domaine industriel

Transformation du bois : fabrication de palettes, menuiserie moderne...

Matériaux de construction : fabrication de carreaux de sol granito, de sanitaires en céramique, de sable de qualité par le lavage et le criblage de dragage, production et pose de géo pavé...

Recyclage de déchets plastique pour la fabrication d'emballages non alimentaires, de cartons et papiers pour la fabrication de papiers kraft, de verres brisés et usagers en verre creux...

Pétrochimie : production de détergents biodégradables, d'ammoniac et d'urée (engrais chimique), recyclage des huiles usagées, fabrication de préformes d'emballages...

Commerce. Magasins de fleurs naturelles, de fleurs et compositions mortuaires, de produits phytosanitaires, de viande locale congelée, boucherie charcuterie moderne, poissonnerie, épicerie de quartier, vente de lingerie, commercialisation de produits agricoles.



Nabil Zorkot - Profoto

Production de nus-pieds en plastique



Solange Münzer

Menuiserie moderne

Infrastructures. Construction et entretien de routes, BTP (bâtiments travaux publics)...

Télécommunication. Cyber café, centre de téléphonie multicabines, dépôt de cartes téléphoniques, business center complet (téléphone, fax, photocopie, reliure, cartes de visite)...

NTIC. Réseau d'affichage, boutique électronique (e-commerce), centre de photogravure et PAO, centre de création graphique, conseil en événementiel, création et gestion de sites web, agence de production audiovisuelle, studio télé fond vert, location de matériel informatique...

Transport. Transport de marchandises, de produits agricoles, location de vans, ramassage du personnel des entreprises, location de véhicules...

Des pistes en plus

- Des industriels ivoiriens se sont associés pour susciter l'émergence et apporter leur appui à des PME/PMI sous-traitantes de leurs activités (équipement, maintenance, services divers). Avec le soutien de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le Développement industriel), ils ont mis en place la Bourse de sous-traitance et de partenariat de Côte d'Ivoire et proposent une liste de « projets clefs en main » sur leur site : www.bstp-ci.com. T. 20 33 88 94.
- L'exploitation de brevets tombés dans le domaine public peut offrir des opportunités d'affaires intéressantes. Pour tous renseignements sur les brevets déchus, contacter l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIP) – immeuble de l'Industrie, rue le Coeur Plateau, BP V65, Abidjan – 00 225 20 33 53 43 / oipi@avisoci.ci



Solange Münzer

Conducteur de travaux en BTP



Nabil Zorkot - Profoto



Nabil Zorkot - Profoto

La Côte d'Ivoire possède de nombreux sites à intérêt touristique



Solange Münzer

Garderie pour enfants

Tourisme/loisir. Service VIP aéroport / hôtel, centre récréatif pour enfants, tourisme éducatif, garderies de tableaux ou photos à prix bas, projection de films et de spectacles dans les écoles, organisation d'événements ludiques pour entreprises...

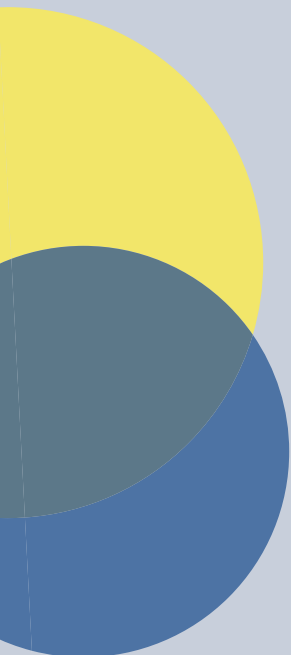
Mode, beauté. Atelier de couture hommes, dames ou enfants, salon de coiffure, magasin de produits cosmétiques et accessoires féminins, cabinet de soins esthétiques, centre de remise en forme, atelier de décoration et d'aménagement, magasin de troc vestimentaire, location de costumes, robes de mariage, sacs dames, conseil en création vestimentaire...

Santé. Clinique (activité réglementée), centre de soins médicaux en quartiers (activité réglementée), Vente et entretiens de matériels médicaux...

Services aux entreprises. Collecte des ordures (activité réglementée), nettoyage de bureaux dans les PME, approvisionnement en fournitures de bureau, fournitures de matériel informatique et consommables, services contentieux externes – recouvrements de créances (activité réglementée), fourniture de force de vente et d'appui en promotion, conseil en recrutement et fourniture en personnel d'intérim, conseil en informatique et maintenance, livraison de fleurs, SOS dépannage (informatique, fax, électricité, plomberie, etc.)...

Services aux particuliers. Etablissements scolaires dans les nouveaux quartiers (activité réglementée), morgue privée départementale (activité réglementée), service d'entretien express (plombier, électricité, jardinier), centre auto express manuel (pneu, batterie, etc.), imprimerie offset et numérique (activité réglementée), centre de sport études (football, etc.), agence matrimoniale, organisateur de cérémonie de mariage...

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise idée. La réussite d'un projet de création d'entreprise dépend de la rigueur apportée à sa mise en œuvre, tout au long du processus : de l'idée à son aboutissement.



Comité de rédaction : Cabinet Forscot, Nolwenn Melchior (consultante)

Coordination : Marie-Laure Gibaud (PMIE, pS-Eau)

Conception graphique, réalisation : Solange Münzer

Photographies : GRET, PMIE, Solange Münzer,
Nabil Zorkot (www.nabilzorkot.com)

Impression : Panoply, septembre 2009



Pmie

Programme Migrations
et Initiatives Économiques

c/o programme Solidarité Eau (pS-Eau)

32, rue Le Peletier 75009 Paris

T. 01 53 34 91 28 • www.pseau.org/pmie

Le PMIE est soutenu par le ministère de l'Immigration,
de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement
solidaire (MIINDS).

